L'Oiseau-Mouche

Journal municipal de Calixa-Lavallée
Vivre petit dans un monde de grands !

Novembre 2021
Vol. 25 – Numéro 10

771, chemin de la Beauce
Calixa-Lavallée
(Québec) J0L 1A0
450 583-6470

UNE FÊTE DE L'HALLOWEEN BIEN RÉUSSIE!

(Autres photos en dernière page)

Photos de Diane Parent

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du maire 2
Séance du conseil 2
Infos municipales 3
Calendrier mensuel 3
Avis public 4
Bibliothèque 5
Section Jeunesse 6
Sécurité publique..... 7
L'Halloween en photos..... 8

LE MOT DU MAIRE

Merci. D'entrée de jeu je tiens à vous exprimer ma reconnaissance à ma réélection par acclamation au poste de maire de notre belle communauté. J'accepte ce nouveau mandat ayant toujours en tête le même engagement de bien vous représenter et de vous servir en étant à l'écoute de vos besoins et préoccupations.

Au cours des derniers mandats plusieurs dossiers furent réalisés et certains sont en voie d'être complétés compte tenu de leur complexité et des délais encourus en lien avec la pandémie.

Le bilan des réalisations se défini par les projets suivants, à savoir, la réfection du centre communautaire, la réfection de la patinoire, la construction d'un nouveau chalet des loisirs, l'entretien du réseau routier ce qui inclus la réfection de la montée Labonté sous la responsabilité du ministère des transports afin d'y permettre un lien cyclable plus sécuritaire.

L'environnement fait également parti de réalisations dignes de mention. La municipalité fut accréditée carbo neutre ayant cessé l'utilisation d'énergie fossile pour ses installations. Le programme incitatif de la mise aux normes des installations septiques est un succès et répond à notre volonté de se doter d'un milieu de vie sain et durable tant pour nous que pour les générations futures.

Dans ce bilan j'inclus également le programme de compensation financière des municipalités rurales de la communauté urbaine de Montréal dont nous sommes bénéficiaires. Ce programme nous permettra d'investir dans des projets structurants tels ; l'aménagement du parc Arthur Bouvier, l'aménagement du parc Calixa-Lavallée, l'aménagement paysager du centre communautaire et bien d'autres.

L'achat puis l'installation d'une génératrice ainsi que la mise à niveau de notre système d'aqueduc sont en cours d'exécution et devraient être complétés cet automne.

Bien sûr tous ces projets ne sont pas les réalisations d'une seule personne mais le fruit d'un travail d'équipe avec l'ensemble de membres du conseil municipal dont je tiens à souligner leur implication afin de toujours vous présenter une offre de service à la hauteur de vos attentes.

Le conseil municipal édition 2021-2025 compte trois nouveaux élus (es) à savoir Mme Mylène Gauthier, Mme Valérie Beaurivage-Vincent et M Daniel Jacques à qui je souhaite la bienvenue au sein du conseil.

L'arrivée de nouveaux conseillers et conseillères indique le départ de certains membres et à cet effet je tiens à remercier M Daniel Palardy et M Louis Tremblay pour leur contribution à la communauté.

Daniel Plouffe, votre maire

À LA MAIRIE

VOTRE CONSEIL :

Daniel Plouffe, maire
Ghislain Beauregard, poste #1
Valérie Beaurivage Vincent, poste #2
Claude Lacasse, poste #3
Bruno Napert, poste #4
Daniel Jacques, poste #5
Mylène Gauthier, poste #6

Bureau municipal :

Tél. : 450 583-6470
Fax. : 450 583-5508
Courriel : info@calixa-lavallee.ca
Site web : www.calixa-lavallee.ca

Horaire :

Du lundi au jeudi de 8h30 à midi
et de 13h00 à 16h30

SÉANCE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR DU 16 NOVEMBRE 2021

(PRÉLIMINAIRE)

1- Ouverture de la séance et constat de quorum

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 : suivi

b) Lecture et adoption des comptes

c) Dépôt de documents :

i. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

d) Représentant aux différents comités et/ou secteurs d'activités – Nominations

e) Représentant désigné de la municipalité – Réseau biblio de la Montérégie- Nomination

f) Règlement no 323 abrogeant et remplaçant le règlement no 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Adoption

g) Règlement d'emprunt no 322 Ajustement

h) Projet de gestion des balayures de rue

i) Municipalités rurales – Demande d'augmentation des ressources au MAPAQ

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

b) Aqua data – Offre de service – Inspection des bornes d'incendie

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

VOTRE BULLETIN

Éditeur : Municipalité de Calixa-Lavallée

Collaboratrices : Nicole Jacques, Diane Parent, Claude Lacasse, Élise Desrochers

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec (PER-0392)
Bibliothèque nationale du Canada (No AMICUS 25343104

Conception et impression du journal:
© Les Publications Municipales Inc. – Sans frais: 1 877 553-1955

INFOS MUNICIPALES

CHANGEMENT DE VOS PILES
Nous vous invitons à vérifier le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée. Profitez du changement d'heure, **dans la nuit du 6 novembre au 7 novembre prochain**, pour remplacer la pile au besoin.

VOLET RÉCUPÉRATION
Vous pouvez apporter au bureau de poste vos piles usagées et vos vieux cellulaires et les cartouches d'encre usagées à la bibliothèque.

ABRI TEMPORAIRE
Vous pouvez installer votre abri d'auto **entre le 15 octobre et le 15 avril**. Hors de cette période, ces abris temporaires doivent être enlevés.

CALENDRIER MENSUEL

NOVEMBRE 2021

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2 Collecte de récupération	3 Collecte des organiques et des feuilles	4	5	6
7	8	9	10 Collecte des organiques et des feuilles	11	12	13
14	15	16 Collecte des ordures + récupération	17 Collecte des organiques	18	19	20
21	22	23	24 Collecte des organiques et des feuilles	25	26	27
28	29	30 Collecte de récupération				

AVIS PUBLIC
du résultat de l'élection

Municipalité: Calixa-Lavallée

Date du scrutin: 2021 11 07 (Année Mois Jour)

Après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection,

NICOLE (Prénom) JACQUES (Nom),

présidente ou président d'élection, annonce, par cet **AVIS PUBLIC**, que les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes mentionnés ci-dessous.

Poste	District, quartier ou poste *(nom ou numéro)*	Appartenance politique *(le cas échéant)*	Nom de la personne proclamée élue
Maire(sse)			Daniel Plouffe
Conseiller(-ère)	# 1		Ghislain Beauregard
Conseiller(-ère)	# 2		Valérie Beaurivage Vincent
Conseiller(-ère)	# 3		Claude Lacasse
Conseiller(-ère)	# 4		Bruno Napert
Conseiller(-ère)	# 5		Daniel Jacques
Conseiller(-ère)	# 6		Myline Gauthier
Conseiller(-ère)			
Conseiller(-ère)			
Conseiller(-ère)			
Conseiller(-ère)			

SIGNATURE [redacted]

Donné à Calixa-Lavallée (Municipalité) le 2021 10 01 (Année Mois Jour)

Nicole Jacques
Présidente ou président d'élection

SM-66-VF (21-02)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 260

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE CALIXA-LAVALLÉE

MICHEL JEAN DANS VOTRE REVUE PRÉFÉRÉE *OSEZ LIRE!* MON MAGAZINE

En couverture de ce nouveau numéro : **Michel Jean**, chef d'antenne, animateur, reporter d'enquête et écrivain. Dans une entrevue exclusive, il nous fait entrer dans son intimité d'auteur, mais également de personne autochtone. Il nous parle de son nouveau roman, **Tiohtiá:ke**.

Le magazine est disponible en version numérique et en téléchargement gratuit sur le site : www.reseaubibliomonteregie.qc.ca/fr/qui-sommes-nous/osez-lire-mon-magazine

Osez lire! Mon magazine, c'est…

- Un magazine disponible gratuitement trois fois par année ;
- Une expérience de lecture numérique, avec un contenu facile à consulter et à partager ;
- Une entrevue exclusive à chaque numéro avec une personnalité connue du grand public ;
- Une façon de rester au courant des nouveautés et de tout ce qui se passe dans les bibliothèques publiques de la région!

Depuis plus de 40 ans, le Réseau BIBLIO de la Montérégie, un organisme à but non lucratif subventionné par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, soutient le développement, le fonctionnement et la mise en valeur des bibliothèques de sa région. Les 77 membres qui en font partie profitent d'importantes économies d'échelle en plus d'une expertise professionnelle et technique pour assurer aux citoyens de la région, un service de grande qualité à prix abordable.

Nouveautés

Jeunes

Frigiel et Fluffy, tome 2 l'orbe de domination
Lapinski Jessica, Raconte-moi les patriotes
Tibo Gilles, Mouffie la moufette et la fête costumée

Adultes

Rivard Julie, La maison des Levasseur, tome 3, Le grand remous
Cousture Arlette, All Aboard!
Roberts Nora, Héritage
Lorrain France, L'anse à la Lajoie, tome 3, Clémence

Vous avez des suggestions de lecture, envoyez un courriel à biblio@calixa-lavallee.ca en précisant le nom de l'auteur et le titre.

RÉSEAU BIBLIO de la Montérégie

BIBLIOTHÈQUE CALIXA-LAVALLÉE

Heures d'ouverture :
Lundi, mardi et mercredi de 13h30 à 15h30
Mercredi de 19h à 20h30 – Samedi de 9h30 à 12h

Téléphone : 450 583-6470 #4
Courriel : biblio@calixa-lavallee.ca
Site Internet : www.reseaubibliomonteregie.qc.ca/calixa

LES 8 ERREURS

Notre artiste a reproduit ce dessin et a volontairement modifié 8 détails... Si tu regardes attentivement, tu les trouveras sûrement tout seul!

SUDOKU 数独

		2	3	8			7	6
1		9	4					
	7		6			2	4	
	8				4	5		7
9			2		5			3
7		4	9				1	
	3	5			2		6	
					3	8		5
8	2			1	6	9		

NOVICE

	8	5		6	4			7
	9	6				4	1	
				1				
7		1			8			
9								1
			1			8		9
				4				
	1	2				5	4	
3			2	5		9	7	

INTERMÉDIAIRE

SOLUTIONS

1	8	5	2	9	6	4	3	7
2	9	6	4	3	7	1	8	5
4	3	7	9	1	8	2	6	4
7	2	1	6	9	4	3	5	8
9	5	8	4	2	3	7	1	6
6	4	3	1	7	5	8	9	2
5	7	9	8	4	6	1	2	3
8	1	2	7	3	9	5	4	6
3	6	4	2	5	1	9	7	8

5	4	2	3	8	6	1	7	9
1	6	9	4	2	7	3	5	8
3	7	8	6	5	1	2	4	9
2	8	3	1	6	4	5	9	7
9	1	6	2	7	5	4	8	3
7	5	4	9	3	8	6	1	2
4	3	5	8	9	2	7	6	1
6	9	1	7	4	3	8	2	5
8	2	7	5	1	6	9	3	4

PENSÉE DU MOIS...

L'amour fait les plus grandes douceurs et les plus sensibles infortunes de la vie.

Madeleine de Scudéry

SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DES COMMUNICATIONS

PNEUS D'HIVER, NE SOYEZ PAS PRIS AU DÉPOURVU

RAPPEL AUX AUTOMOBILISTES

Depuis le 1er décembre 2019, les pneus d'hiver doivent obligatoirement être installés sur un véhicule routier motorisé immatriculé au Québec, autre qu'un véhicule lourd, un véhicule-outil ou une machine agricole. La fin de la période où les pneus d'hiver sont obligatoires est le 15 mars.

PRÉPARATION HIVERNALE

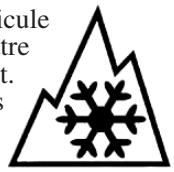

Du 1er décembre au 15 mars, votre véhicule doit obligatoirement être muni de quatre pneus d'hiver conformes et en bon état. Selon la région du Québec où vous vous trouvez, il pourrait être préférable de faire installer vos pneus d'hiver avant le 1er décembre et de les garder sur votre véhicule au-delà du 15 mars. Par ailleurs, au moment du changement de pneus, pourquoi ne pas faire faire une bonne mise au point de votre véhicule avant la saison froide?

ADAPTER SA CONDUITE AUX CONDITIONS DE LA ROUTE

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée. En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 $ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

L'IMPORTANCE DE BIEN DÉNEIGER SA VOITURE

Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux de changement de direction et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige.

Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à des amendes.

Source : SAAQ